

Fiche d'inscription

Vacances d'hiver

(Jeunesse 11-17 ans)

Le paiement fait office de validation

Responsable(s) légal(aux) :

Jeunes(s) : (Nom et Prénom)

1 - Âge :

2 - Âge :

Tarifcation et horaires 2022

Tarif de 5€ par demi-journée : _____ 13h30 - 17h45

Tarif de 10€ par journée complète : _____ 9h00 - 17h45

Les journées complètes se feront uniquement les mardis et jeudis.
En demi-journée, accueil de 13h30 à 14h00 et en journée complète de 9h00 à 10h00.
Pas de départ avant 17h45. Ces horaires peuvent varier en cas de sortie.

Informations à connaître

❄ Toute inscription aux activités est obligatoire.

❄ Le rendez-vous d'arrivée et de départ se feront à la MEJ.

(-20 Rue du Chariot D'or)

❄ Les activités se terminent à 17h45, du retard peut être pris sur certaines sorties, dans ce cas les parents seront informés.

❄ Le nombre de place est limité à 12 jeunes.

❄ Pour les activités qui nécessitent un déplacement, le transport se fera en TCL

(-Celui-ci sera pris en charge par la MEJ)

❄ Les repas ne sont pas pris en charge par la MEJ, lors des sorties journées, pense bien à préparer ton pique-nique.

❄ Prévoir une tenue adaptée pour chaque activité. En particulier pour la baignade (maillot de bain, crème solaire, serviette etc) et la randonnée (chaussures de sport, sac à dos, gourde, K-WAY, casquette, etc).

Souhaits d'inscription

Mardi et Jeudi : Journée 9:00 à 17:45 - 10€ (prévoir pique-nique)

Lundi, mercredi et vendredi : Demi-journée 13 :30 à 17 :45 - 5€

Cochez

<input type="checkbox"/>	Lundi	14
<input type="checkbox"/>	Mardi	15
<input type="checkbox"/>	Mercredi	16
<input type="checkbox"/>	Jeudi	17
<input type="checkbox"/>	Vendredi	18

<input type="checkbox"/>	Lundi	21
<input type="checkbox"/>	Mardi	22
<input type="checkbox"/>	Mercredi	23
<input type="checkbox"/>	Jeudi	24
<input type="checkbox"/>	Vendredi	25

Annulation : Je dispose de 7 jours pour annuler une journée sans frais et bénéficier d'un avoir. Toute absence non prévenue ou justifier, pourra faire l'objet d'une sanction.

Départ anticipé : Toutes demandes de départ en dehors des horaires d'accueil pour motif impérieux doit être prévenu auprès de l'accueil au plus tard 3 jours avant la date prévue.

